

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 20 juin 2024</p> <p>Date de la convocation : 13 juin 2024</p> <p>Date de publication : 28 juin 2024</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2024/30</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/30

OBJET : BATIMENT – Budget participatif handicap de la Région IDF
Soutien à l'installation de signalisation lumineuse sur les nez de marche du Cinéma

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (18) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Alexis POURKARTE ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (10) :

M. Didier TRONEL a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
Mme Clémence CHICHEPORTICHE a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Laure JOUFFROY
M. Christophe TIERFOIN a donné pouvoir à M. Claude COTTIN
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS
M. Jean-Louis BARAUT a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD
Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à Mme Véronique ERAPA
Mme Stéphanie VINSOT a donné pouvoir à M. Pierre-Jean AUBERTIN

ÉTAIENT ABSENTS (1) :

M. Joseph DEROFF

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2024/30 – BATIMENT – Budget participatif handicap de la Région IDF **Soutien à l'installation de signalisation lumineuse sur les nez-de-marche du cinéma**

Fort de l'expérience du budget participatif écologique et solidaire, la Région Ile-de-France lance en 2024 une première édition du budget participatif Handicap.

Le budget participatif handicap vise à associer l'ensemble des Franciliens à l'objectif d'inclusion. A travers ce dispositif, les Franciliens sont acteurs de la politique solidaire. Ils proposent des projets d'investissement et font part de leurs préférences quant aux projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser. Les projets soutenus doivent contribuer à l'accessibilité, à la lutte contre les discriminations et à l'inclusion.

En particulier, les thématiques suivantes sont ciblées : Culture, Sport, Sécurité, Santé / Bien-être / lutte contre l'isolement, Enseignement, Formation / emploi, Accès à la citoyenneté. Le montant des aides varie de 1 000 € à 10 000 € dans la limite de 80% de l'investissement HT réalisé.

Les salles de cinéma sont communément appelées « salles obscures ».

A ce titre, les équipements disposent de signalisation lumineuse des itinéraires d'évacuation et des nez-de-marche des allées.

C'est un critère important dans le cadre de l'accessibilité générale de l'établissement au public et ce type de dispositif est éligible au budget participatif.

Or, il s'avère que le dispositif de notre cinéma est obsolète, nécessite trop régulièrement des adaptations et réparations et n'offrent plus les garanties électriques attendues.

Il convient d'y remédier.

Dès lors, il est proposé de soumettre ces travaux au budget participatif Handicap, dont le vote aura lieu en novembre. Le montant espéré de la subvention est de 10 000 €.

Il est précisé que les travaux seront déclenchés en amont de la subvention, dès que possible, afin de prévenir la multiplication d'éventuels incidents.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement d'intervention du Budget participatif Handicap de la Région Ile de France,

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer un dispositif lumineux sur les nez de marche du Cratère,

CONSIDÉRANT l'opportunité de présenter au Budget participatif la dépense d'investissement liée à cette installation,

ENTENDU l'exposé de M. Arnaud BAGUENIER, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité

APPROUVE le projet de pose de nez de marche lumineux au Cratère pour un montant de 16 640 € TTC environ.

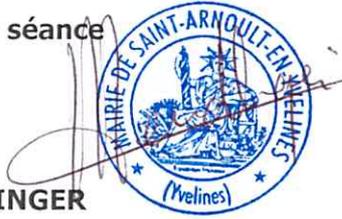
SOLLICITE l'inscription de cette dépense parmi les projets bénéficiaires du budget participatif Handicap de la Région Ile-de-France, pour l'obtention d'une subvention de 10 000 €,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches en vue de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance

Chantal WENDLINGER



Le Maire,

Joëlle JÉGAT



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.